Image not found or type unknown

saisie sur salaire apres grand deplacement

Par **cunegonde ramones**, le **07/03/2022** à **16:04**

Bonjour

Mon employeur m'a envoyé en mission en grand déplacement. Je relève de la convention syntec

J'ai effectué la mission alors que je n'étais pas d'accord sur les conditions matérielles proposée par l'employeur.

J'ai renvoyé l'ordre de mission signé avec la mention "sous réserve car en desacord avec les conditions spécifiques de la mission" avec les corrections manuelles de ce que je demandais. soit un forfait calendaire (au lieu de jours ouvrés travaillés) de 50 euros pour le logement car j'avais trouvé un location pour la durée de la mission et je souhaitais rester sur place au moins un week end sur deux pour raison de santé.L'ordre de mission stipule la prise en charge par ma société d'un aller-retour hebdomadaire.Mon employeur a toujours refusé la prise en charge des weekend, mais me demandais de rester un weekend sur deux ce que je refusais sans prise en charge.J'ai obtenu 3 x 1000 euros d'avance de frais. Soit 1500 euros de moins que ce que je demandais pour effectuer la mission. Aujourd'hui mon employeur va me prélever 250 euros sur mon salaire pour trop perçu car il déduit 10 jours de congés.
En as t-il le droit ? Si non quels sont mes recours ?

Merci d'avance

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés